Commune
de
MEROUX-MOVAL

PHOTO RECENTE

(OBLIGATOIRE)

ACCUEIL DE LOISIRS 2020 / 2021 (3/6 ans ou 7/10 ans)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE
A DEPOSER IMPERATIVEMENT AU CENTRE DE LOISIRS OU EN MAIRIE

REFERENCE DE L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : ---------- Sexe : Garçon ☐ Fille ☐
Age révolu : .....

Documents à joindre au dossier : NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS – MERCI

- ☐ Fiche de renseignements dûment complétée
- ☐ Fiche d'inscription
- ☐ Photo d'identité (1 exemplaire, ne pas agrafer)
- ☐ Photocopie du carnet de vaccination
- ☐ Fiche sanitaire
- ☐ Coupon réponse règlement intérieur de l'ALSH

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

Nom et Prénom du **Père** ou tuteur légal : ----------

Adresse : ----------

☎ ---------- 📱 ---------- adresse @ : ----------

☎ professionnel ----------

Nom et Prénom de **la Mère** ou tuteur légal : ----------
Adresse : ----------

☎ ---------- 📱 ---------- adresse @ : ----------

☎ professionnel ----------
Garde de l'enfant : Conjointe ☐ Père ☐ Mère ☐ Par Alternance ☐

J'autorise le secrétariat à consulter le site de la CAF pour me faire profiter d'un tarif en fonction du quotient familial OUI ☐ NON ☐

Si OUI Numéro allocataire CAF (obligatoire) : .....

En cas de problème, si les parents sont injoignables, personnes à prévenir en cas d'urgence

M ou Mme : ..... Lien de parenté : .....

☎ ..... 📱 .....

M ou Mme : ..... Lien de parenté : .....

☎ ..... 📱 .....

M ou Mme : ..... Lien de parenté : .....

☎ ..... 📱 .....

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE DE L'ENFANT

Nom de l'organisme ..... **Joindre une copie de l'attestation d'assurance**

DECHARGE DE RESPONSABILITE :

J'autorise mon enfant à quitter le lieu d'accueil périscolaire /ALSH avec :

M ou Mme : .....Lien de parenté : .....

☎ ..... 📱 .....

M ou Mme : .....Lien de parenté : .....

☎ ..... 📱 .....

Mon enfant peut quitter le lieu d'accueil périscolaire/ALSH seul : OUI ☐ NON ☐

DROIT DES LIBERTES

J'autorise la prise de photos ou vidéos : OUI ☐ NON ☐

J'autorise la diffusion de photos ou vidéos : OUI ☐ NON ☐

Ces restrictions ne pourront pas s'appliquer aux photos ou vidéos collectives. Les diffusions ne seront aucunement réalisées à des fins commerciales.

MODALITES DE PAIEMENT

Le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 porte le seuil d'établissement des factures mensuelles pour un minimum de 15 € de prestation. Si ce seuil minimum n'est pas atteint sur le mois M, alors la somme due sera reportée et cumulée sur le mois M+1. Au terme de l'année scolaire, pour les prestations n'atteignant pas 15 € un paiement en mairie sera nécessaire.

Les factures mensuelles sont à envoyer à :

M ou Mme ----------

Adresse : ----------

Je m'engage à régler les sommes dues à la réception des factures ☐ Signature :

Je soussigné (e) ----------, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à : ---------- Date : ----------

Signature :